



## Intitulé de poste ne correspondant pas aux missions

Par **Elisora**, le **01/11/2012** à **19:10**

Bonjour,

Je suis actuellement en stage de fin d'étude dans une entreprise. J'occupe un poste d'assistante marketing sous ma convention de stage. Mon stage prend fin bientôt et l'on me propose de reprendre le poste d'une chef de produit qui démissionne et dont la période de préavis prend fin en même temps que mon stage.

Je vais être formé par elle même pendant 1 mois. Or on m'a annoncé que mon intitulé de poste sera "assistante marketing" et non "chef de produit"! Pourtant ma direction n'a pas pu m'expliquer la différence de missions entre celles exercées par la chef de produit et celles que je vais exercer...

Au delà du salaire proposé qui est ridicule, je suis surtout dérangé par cet intitulé qui ne me permettra pas à l'avenir de justifier mon expérience de chef de produit.

Ma direction m'a dit que les conditions n'étaient pas négociables. Pour l'instant je n'ai pas signé de contrat.

J'aimerais savoir si il est légale d'engager quelqu'un pour la succession et d'en changer l'intitulé et non les missions?

Merci d'avance pour vos conseils.

Cordialement,

Elise

Par **P.M.**, le **01/11/2012** à **19:35**

Bonjour,

Vous pourriez déjà consulter la Convention Collective applicable pour savoir si vous y trouveriez une définition pour ces différents postes mais votre moteur de recherches internet devrait vous permettre d'en avoir une...

Dès la fin de la formation, vous pourriez demander à ce que vos réelles fonctions soient

prises en compte avec une revalorisation du salaire correspondante...